

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 97

Artikel: Dans la justice

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Alliance de sociétés féminines suisses

68^e assemblée des déléguées

Lucerne, 9 et 10 mai 1969

Mme Rolande GAILLARD réélue présidente à l'unanimité

Puisque l'année 1970 sera celle de la Protection de la nature, la séance de vendredi après-midi a été consacrée à ce sujet. Nous avons entendu deux exposés. D'abord M. Urs Dietrich, de Soleure, ancien conseiller d'Etat, nous a parlé de la loi fédérale et de son application. Ensuite, Mme Marguerite Narbel, docteur ès-sciences, a fait une conférence passionnante sur l'interaction entre l'homme et la nature sous le titre : « Protéger la nature, c'est protéger l'homme ».

Elle a évoqué de nombreux problèmes et s'est particulièrement penchée sur celui de la nécessité et des dangers de la lutte contre les insectes nuisibles. Elle nous a entretenues des procédures nouvelles qui sont actuellement étudiées par la science et par l'industrie pour trouver des moyens spécifiques, anodins pour les autres insectes, pour les animaux et pour l'homme. Elle a aussi parlé du danger de l'épuisement des réserves d'eau douce. Nous avons eu un peu de peine à croire à ce danger, car devant les fenêtres de la salle du Kursaal la pluie tombait sans arrêt.

Mme Regina Käser-Häusler, docteur ès-lettres, a pris la parole pour introduire la discussion et a évoqué tous les moyens dont dispose la femme pour protéger la nature. Elle lance une idée intéressante : la région de l'embouchure du Rhône dans le lac Léman, les Grangettes, est acquise, parcelle par parcelle, par la Ligue suisse pour la protection de la nature pour y maintenir une vaste réserve naturelle. Si tous les membres de toutes les sociétés affiliées à l'Alliance donnaient 20 centimes, cela ferait une somme de 10 000 francs qui permettrait d'acheter une nouvelle parcelle des Grangettes, à laquelle on pourrait alors donner un nom qui évoque l'Alliance.

Après le souper, trois commissions ont tenu des séances publiques pour faire connaître leurs travaux. Ces séances ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des déléguées. La commission pour l'étude du questionnaire Wahlen en vue d'une révision totale de la Constitution fédérale a siégé encore une fois, quoiqu'elle ait envoyé son rapport en décembre 1963. Elle a eu la chance d'avoir, pour l'occasion, Mme Josy Meier avec elle. Cette juriste est membre de la commission Wahlen et sa présence a rendu la séance de la commission particulièrement vivante.

LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le samedi matin, nous sommes retournées dans la salle du Kursaal, abondamment et délicieusement fleurie, pour l'assemblée des déléguées proprement dite. Tout le comité devait être réélu. Mme Gaillard a fait part des démissions de Mme Weibel, de Mme Blaser et de Mme Dreyfus, toutes trois des membres très actifs du comité pendant de longues années ; elle a évoqué le souvenir de Mme Paschoud, morte en novembre 1968. Cinq candidates étaient en lice pour les quatre sièges vacants. Nous avons aussi dû élire une nouvelle vérificateuse des comptes, Mme Schwizer ayant donné sa démission après avoir rempli cette fonction pendant 25 ans. Pendant que les scrutatrices dépouillaient les bulletins de vote, l'assemblée a approuvé le rapport annuel, les comptes et le budget, qui ont été commentés par la nouvelle caissière, Mme Catherine Chuard. L'excédent des dépenses reste important, le budget pour 1969 prévoit 76 000 francs.

L'ordre du jour prévoyait une « heure des questions ». On y évoqua l'importance de l'activité de l'Alliance en vue de la votation fédérale sur le suffrage féminin, prévue pour

1970. Il est certain que, aussi bien l'Alliance que la Communauté de travail pour les droits politiques de la femme, toutes les associations féminines devront se mettre au travail sans tarder.

LES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Ce n'est qu'au cours du banquet qui réunit ensuite les participantes et les invités que furent communiqués les résultats des élections. Les membres du comité disposés à se faire réélire sont tous confirmés dans leur charge. Les nouveaux membres sont Mme Clara Feinstein Binningen, Mme Dora Freimüller, Neuchâtel, Mme Hanni Gaugel, Stäfa, et Mme Marguerite Liniger, Lucerne. Mme Rolande Gaillard a accepté de continuer à assumer la présidence. Elle est magnifiquement plébiscitée en obtenant 355 voix sur 355 bulletins rentrés. La nouvelle vérificateuse des comptes est Mme A. Fader, Mme Nabholz reste en charge et Mme Schaltenbrand devient vérificateure adjointe.

Nous ne saurons passer sous silence l'ospitalité, la gentillesse et la générosité des Lucernoises et des Lucernois, leurs paroles d'encouragement et le sac de cadeaux que nous avons rapporté à la maison.

B.

Au comité

A la séance du 10 avril qu'il a tenue à Zurich, le Comité de l'Alliance avait des sujets et des problèmes très divers à discuter mais il a pu se mettre d'accord rapidement sur beaucoup de ces points. Ainsi, il a été unanime à répondre affirmativement à l'offre faite à l'Alliance de figurer parmi les membres fondateurs du « technorama » de la Suisse. Il a parlé brièvement aussi de l'exposition mondiale de photo ayant pour thème « La Femme », car des tierces personnes avaient exprimé le souhait que l'Alliance prenne position à ce sujet. Le Comité s'est borné à constater que ces photographies avaient été choisies dans une optique toute particulière et de façon très unilatérale, mais qu'elles n'appelaient pas une intervention. En revanche, on a discuté de la possibilité d'une intervention à propos d'un autre sujet, à savoir l'invasion de la Suisse par certaines publications étrangères.

Il a aussi été déjà question de l'assemblée des déléguées de 1970. Ce sera le 70e anniversaire de l'Alliance, et elle aura donc une importance particulière.

Mme Rittmeyer avait représenté l'Alliance à une séance du Forum Helveticum. Elle a fait rapport au sujet du programme de travail présenté au Forum. Peu de temps avant Noël, deux membres du Comité avaient participé à un colloque international, à Bérgame, consacré à la famille dans le monde d'aujourd'hui. « Femmes suisses » en a rendu compte dans son numéro de janvier.

L'après-midi du 10 avril a été consacrée surtout à des problèmes d'organisation interne et à des questions de principe. On a notamment parlé de la structure, des fonctions et des méthodes de travail des commissions et les méthodes qui étaient utilisées à ce sujet. La travail des commissions sert de fondement à toute l'activité de l'Alliance. Ils ont constaté à quel point il est difficile aujourd'hui de disposer de collaboratrices possédant les connaissances précises nécessaires et disposant d'assez de temps pour de tels travaux. C'est tout particulièrement le cas pour les présidentes des commissions. Mme Roemer-Spoerri

FRANCE

Le travail et la maternité

Après la publication d'une interview de Mme Marie-Madeleine Dienesch, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, en France, « Le Droit des Femmes » reprend le problème.

La mère indispensable à l'enfant durant les premières années est une théorie nouvelle, défendue par les uns, niée par les autres. Elle est apparue et s'est développée depuis les menaces puis l'apparition du chômage. Excellent remède : renvoyer les femmes du travail pour faire place aux jeunes hommes d'abord et aux adultes. C'est ainsi qu'a été votée la loi accordant un an de congé aux travailleuses devenues mères. Résultats : leurs difficultés à trouver du travail se sont accrues, l'employeur ne veut plus d'une main-d'œuvre instable et, avant de l'embaucher, on lui pose bien souvent cette condition : « D'accord, si vous employez la pilule !!! ».

La dure réalité, la voilà. Songer à un tableau idyllique où la femme mariée est au foyer durant 15 ans peut-être, si elle a seulement trois enfants (le professeur Debré demande cinq ans pour chaque enfant) est une utopie coupable, à moins que l'Etat paie à la mère non pas une indemnité, mais le montant de son salaire, à moins que l'Etat lui assure la reprise garantie de son travail et de tous les avantages qui y sont attachés.

Cette utopie me fait songer à cette réflexion de Maria Vérone qui était sans doute, à l'époque, une boutade, car la question ne se posait pas encore : « Je veux bien, disait-elle, que l'on empêche maintenant la femme de travailler alors qu'elle l'a toujours fait mais, dans ce cas, que l'Etat la rémunère afin de lui permettre de vivre et de faire vivre ses enfants si elle en a ». De tous temps, la femme comme l'homme a travaillé parce que c'était pour elle le seul moyen de vivre. On semble oublier aujourd'hui et ne plus penser qu'à l'infime minorité d'entre elles qui veulent travailler pour demeurer dans la réalité du monde qui les entoure.

Et le plus grave c'est que l'utopie devient internationale. Tous les mouvements économiques et sociaux n'ont-ils pas toujours été internationaux.

L'URSS est, depuis sa constitution, le pays considéré, à juste titre, comme celui qui a réalisé l'égalité de droits et de responsabilités dans le domaine du travail des deux sexes. Certains s'étonnent encore de voir à Moscou des femmes régler la circulation sous la neige

et les basses températures, travailler dans les mêmes conditions sur un chantier de construction, conduire un poids lourd ou pousser une brouette. Ils oublient la lourde condition de la femme de nos campagnes.

L'article d'Alain Jacob, paru dans « Le Monde » du 28 février 1969 sous le titre « Femmes au travail ou au foyer » débute par l'exposé de tout cela ; puis il poursuit, pour expliquer cette situation : « Des nécessités économiques, l'héritage de la guerre surtout où des millions de soldats durent être remplacés par des femmes à l'usine ou au bureau y sont pour beaucoup. »

« Les femmes, dans l'ensemble ne voudraient par abandonner leur travail bien que la collaboration de l'époux au travail du foyer dont il ne veut absolument pas, allégerait son travail. Cependant elle se croirait déshonorée si l'on surprenait son époux balai en mains ou faire la vaisselle ».

Et l'article conclut ainsi : « ... Le problème des enfants est assez aigu » pour qu'un journal moscovite « exprime l'espérance que des mesures appropriées parviennent » sur ce point « à modifier la psychologie collective ».

En URSS même, pays de la libération féminine, on commence à se demander si la maternité et le travail rémunéré sont compatibles.

La nouvelle génération n'a plus le même besoin de la main-d'œuvre féminine. Partout et toujours la travailleuse constitue un volant de sécurité.

VAUD

(Suite de la page 3)

Pas de femmes !

Il est, dans notre pays, des forteresses inextricables. Non pas Savatan ou le Gothard. Notre journal déjà a fait remarquer l'ostéocisme dont font preuve maintes associations qui compent pas mal de femmes mais se défont de leur confier une charge ou un poste où sans doute elles pourraient rendre quelques petits services et apporter des idées neuves. Nous pouvons citer les sociétés d'histoires, avec quelques petites exceptions, les associations d'automobilistes. La Société cantonale des Chanteurs vaudois a fini par accepter la collaboration des femmes et ne s'en trouve pas mal.

Un autre bastion a cédé : le Comptoir suisse de Lausanne, farouchemen masculin ; tout au début, lors de la création du Comptoir d'échantillons, il y a plus de cinquante ans, Mme B. Pélitch (Lausanne) avait fait partie du Conseil, puis il y a eu, pendant un demi-siècle éclipsé des femmes tant dans les conseils que dans les commissions, et pourtant les femmes ont contribué et contribuent au succès de l'entreprise lausannoise. Le rapport de 1968 nous apprend que Mme Louise Salquin a été désignée comme mandataire commercial. Félicitations ! Et que Mme Françoise Perret, rédactrice en chef du « Journal d'Yverdon », a été appelée à siéger dans la commission de presse. Tant mieux !

S. B.

ANGLETERRE

Près du but

Vers 1950, on peut considérer que l'émanicipation de la femme est réalisée dans tous les domaines. La femme a enfin le droit de vivre dans la société comme membre à part entière, égale de l'homme. Les Anglaises peuvent donc être fiers de ce qu'elles ont accompli ; elles ont été des pionnières.

Elles ne sont cependant pas sans problèmes et, comme partout, la femme qui travaille à l'extérieur est trop souvent accablée par sa double tâche. Pourtant une nation moderne ne saurait se passer de la main-d'œuvre féminine. Aussi est-il indispensable, aussi bien dans l'intérêt du pays que dans celui des femmes, de leur permettre de développer leur personnalité et de participer à la vie professionnelle et politique, tout en ayant un foyer et une famille.

Il faut que les femmes prennent conscience de l'importance de la politique et prennent leur métier à cœur. Le gouvernement se doit d'adopter les mesures qui, par la modification de l'organisation du travail, et la création d'équipements collectifs peuvent faciliter grandement la tâche des femmes qui travaillent.

Seules, de telles mesures, qui auraient au surplus l'avantage de faire disparaître les antagonismes entre femmes restant au foyer et femmes qui travaillent, pourraient leur donner le sentiment qu'elles ont enfin échappé aux servitudes de la condition féminine et achevé leur pleine et parfaite émancipation.

Les camps d'éducateurs et éducatrices de Vaumarcus

Ce camp aura lieu du 9 au 14 août. Une finance de 70 francs par personne (comportant logement et nourriture) ou de 120 francs par couple est prévue.

Qui est éducateur ? Les parents, les enseignants, tous ceux qui ont une tâche sociale, ceux qui assument une responsabilité envers leurs semblables.

Le programme comprend : film, récitals, exposés présentés par des professeurs et des artistes.

Une semaine qui sera bien remplie et qui aura longtemps des prolongements enrichissants.

Dans la Justice

Le Tribunal cantonal a nommé Mme Raymonde Martin, à Lausanne, secrétaire au Tribunal du district de Lausanne.



Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous